

PAM09 | Projet d'arrêté relatif à la mise en place de mesures d'effarouchement de l'ours : votre avis compte !



Donnez votre avis favorable au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 mai 2023 relatif à la mise en place de mesures d'effarouchement de l'ours brun dans les Pyrénées pour prévenir les dommages aux troupeaux.

CLIQUEZ ICI POUR DONNER VOTRE AVIS !

Objectifs :

- o Concilier la protection de l'ours brun et le maintien d'une activité pastorale viable en montagne
- o S'inscrire dans le cadre du Plan d'action Ours brun 2018-2028 pour favoriser une coexistence durable.
- o Permettre aux éleveurs, bergers, gestionnaires d'estives et lieutenants de l'ovellerie formés par

l'OFB de participer aux opérations d'effarouchement renforcé

- o Garantir un encadrement strict : formation obligatoire, validation préfectorale, comptes-rendus détaillés et contrôle des interventions

- o Améliorer la réactivité après les attaques et compléter l'action de l'Office français de la biodiversité sur le terrain

- o Utiliser l'effarouchement simple et renforcé comme une mesure complémentaire lorsque les moyens de protection classiques ne suffisent plus

- o Renforcer les conditions d'une coexistence équilibrée entre la conservation de l'ours brun et les activités d'élevage

- o Tenter de créer de la peur envers l'ours.

Pour toutes ces raisons, un avis favorable à ce projet d'arrêté est nécessaire.

N'hésitez pas à soutenir cette démarche en déposant votre avis !

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr